



## Problème d'humidité habitation rdc /caves nons aérées

Par **mulatab**, le **11/08/2008** à **10:59**

Je suis en rez de chaussée, hôtel particulier divisé en plusieurs appartement, la seule locataire, tous les autres occupants sont propriétaires. Les caves ne sont pas du tout aérées, j'ai chez moi 4 absorbeurs d'humidité, je récupère en moyenne 2 à 3 l par semaine, sans compter les odeurs, tout depuis mes habits jusqu'à mes meubles pue l'humidité, mes cheveux etc, l'horreur. Je souhaiterais sensibiliser la copropriété pour que le nécessaire soit fait et que cela devienne sain chez moi, car je commence à avoir des problèmes de toux. Ma propriétaire n'habite pas sur place et ne gère pas son bien, l'agence qui est chargée de le faire ne semble jamais très concernée par les problèmes.

Merci pour les conseils

Par **Marion2**, le **11/08/2008** à **11:45**

Faites constater par les services d'hygiène de votre mairie et envoyez une lettre RAR à l'agence

Par **mulatab**, le **11/08/2008** à **12:44**

Merci je n'y avais pas pensé du tout